Nations Unies S/PV.8729



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8729e séance

Jeudi 20 février 2020, à 15 heures
New York

Président :	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Mogashoa
	Allemagne	M. Schulz
	Chine	M. Yao Shaojun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Norman-Chalet
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Gueguen
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Aougi
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dinh

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2020/123)

20-04497 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2020/123)

Le Président : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant d’Haïti à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : Mme Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti; et Mme Marie Yolène Gilles, Directrice exécutive de la Fondasyon Je Klere.

Mme La Lime et Mme Gilles participent à la séance d’aujourd’hui par visioconférence depuis Port-au-Prince.

Le Conseil de sécurité va aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2020/213, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Je donne maintenant la parole à Mme La Lime.

Mme La Lime (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l’occasion qui m’est donnée de prendre de nouveau la parole devant le Conseil et de lui faire le point sur la situation en Haïti.

Depuis juillet 2018, l’impasse politique paralyse le fonctionnement des institutions haïtiennes, nuit à l’économie nationale et alimente une insécurité persistante. Au cours de ces derniers mois, j’ai œuvré de concert avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l’Organisation des États américains et le nonce apostolique en Haïti pour créer un environnement propice à un règlement négocié de la crise, susceptible de stimuler les efforts de réforme visant à rétablir la confiance de la population dans l’État, en garantissant que les plus vulnérables reçoivent les services de base dont ils ont tant besoin et en ouvrant la voie à la tenue d’élections dans les délais.

Durant les deux cycles de négociations tenues à la Représentation du Saint-Siège à Haïti de la mi-décembre 2019 à la fin de janvier 2020, un consensus a émergé sur les contours d’un accord politique articulé autour de quatre éléments : la définition des critères de formation d’un gouvernement; la teneur d’un programme de réforme : la définition des étapes d’un processus de réforme institutionnelle; et la détermination d’un calendrier électoral. En dépit des progrès réalisés concernant la nature des réformes à entreprendre, notamment celle de la Constitution, les acteurs politiques ne se sont pas encore mis d’accord sur une formule qui permettrait au Président Moïse de désigner un Premier Ministre faisant l’objet d’un consensus et de former un nouveau Gouvernement.

L’absence d’un accord sur cette question, ainsi que sur la durée du mandat du Président Moïse, risque de prolonger inutilement une situation qui n’a que trop duré. Haïti entrera bientôt dans sa deuxième année sous la direction d’un Gouvernement chargé d’expédier les affaires courantes. Son économie devrait sombrer encore plus dans la récession, et l’on estime à 4,6 millions le nombre de ses citoyens ayant besoin d’une assistance alimentaire. Les effets d’une économie en difficulté et une polarisation politique qui se prolonge risquent de compromettre davantage l’intégrité et l’efficacité d’institutions clefs, comme la Police nationale d’Haïti. Pour éviter que la situation ne se détériore davantage, les dirigeants haïtiens doivent se montrer à la hauteur de la situation et s’attacher à trouver un moyen de sortir de cette impasse, dans l’intérêt de leur peuple.

Même avec un accord politique, le chemin vers une gouvernance améliorée grâce à des réformes systémiques sera ardu. En effet, des facteurs bien enracinés, notamment des niveaux systématiquement élevés de pauvreté, des inégalités généralisées entre les sexes, un accès limité aux services sociaux de base, un épuisement alarmant des ressources naturelles et le fléau que constituent les gangs, la corruption et l’impunité sont au cœur des crises politiques et socioéconomiques récurrentes qui ont frappé Haïti au cours de son histoire moderne.

Depuis l’adoption de la résolution 2476 (2019) par le Conseil de sécurité en juin dernier, des efforts inlassables ont été déployés en ce qui concerne les piliers paix et sécurité et développement de l’ONU pour élaborer une vision commune et une approche holistique de notre action en Haïti. Les résultats de ces efforts sont reflétés dans le rapport du Secrétaire général

du 13 février (S/2020/123) dont le Conseil est saisi, et synthétisés dans un cadre de planification stratégique et intégré qui énonce une stratégie ciblée pour aider les institutions haïtiennes à remédier aux causes profondes de l'instabilité dans le pays.

Le déploiement du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) le 16 octobre 2019 a ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre Haïti et l'ONU, fondé sur une collaboration plus profonde et plus ciblée. Notre réussite collective se mesurera à l'aune des progrès accomplis dans la réalisation des six objectifs énoncés dans l'annexe au rapport du Secrétaire général, qui sont axés sur la facilitation d'un consensus politique; la lutte contre la violence liée aux gangs; le renforcement des secteurs policier, judiciaire et pénitentiaire; la promotion des droits de la personne; la lutte contre le chômage et la prise en compte des revendications d'ordre socioéconomique; et l'encouragement de la présence de l'État au niveau des collectivités par la fourniture de services de base et le renforcement de la résilience.

À cet égard, le rapport public publié récemment par le BINUH et le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les allégations de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits perpétrées dans le quartier de Bel Air, à Port-au-Prince, entre le 4 et le 6 novembre 2019 donne un exemple du caractère transversal du travail que l'ONU entreprend actuellement en Haïti. Non seulement ce document analyse un exemple de l'expansion de l'anarchie dans certains quartiers de la métropole de Port-au-Prince, mais il formule également des recommandations à l'intention des autorités nationales en vue d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes, de renforcer l'application du principe de responsabilité et d'interdire l'action des bandes criminelles.

Seule la conjugaison d'une forte détermination nationale et d'un solide appui international permettra à Haïti de surmonter la crise multiforme à laquelle il est confronté. Je reste convaincue que l'ONU, dans sa nouvelle configuration, est idéalement placée pour aider les institutions nationales à contrer les facteurs qui provoquent des périodes d'instabilité cyclique dans le pays et pour faire en sorte qu'Haïti s'engage une fois de plus dans la voie de la stabilité et du développement durable.

Le Président : Je remercie Mme La Lime de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Gilles.

Mme Gilles : La Fondasyon Je Klere (FJKL), que j'ai l'insigne honneur de représenter ici, est heureuse de participer cette séance du Conseil de sécurité sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et la situation en Haïti. En répondant positivement à l'invitation à présenter cet exposé sur la situation générale des droits humains en Haïti au Conseil pendant la présidence belge, je me conforme aux valeurs que défend la FJKL.

En effet, la FJKL est une organisation de défense des droits humains engagée, qui prépare chaque Haïtien à devenir un leader responsable et participant à la vie publique pour le renouvellement d'un État-nation fondé sur des principes de droits humains et de développement durable.

Notre organisation exécute un programme de formation aux droits humains à l'échelle nationale. La FJKL tente aussi de promouvoir la défense et la protection des droits humains en Haïti à travers son programme de suivi des institutions publiques telles que le Parlement, le système judiciaire, le système carcéral, l'exécutif et les forces de police. Elle enquête sur les graves violations des droits humains, qu'elle dénonce, et elle fournit une assistance légale aux sans-voix et aux déshérités.

Haïti fait face aujourd'hui à des cas de violations massives et systématiques des droits humains. Les autorités de l'État manquent à leurs obligations positives et négatives de protéger et de respecter les droits humains. Le droit à la vie est banalisé. Des assassinats affreux et des crimes odieux se perpétuent tous les jours dans la plus totale impunité. Rien que pour le début de l'année en cours, on dénote 31 cas de morts violentes, et le bilan n'est pas exhaustif. L'État perd le monopole de la violence légitime. Des zones entières sont contrôlées par les gangs armés, qui sont parfois même mieux armés et mieux équipés que les responsables de l'application de la loi.

Le pouvoir en place, pour tenter d'exister politiquement, s'appuie dans bien des cas sur certains gangs et applique la stratégie de la guerre des gangs. C'est ce à quoi on assiste depuis deux ans dans la zone de Martissant, située à trois kilomètres du Palais de justice et à moins de cinq kilomètres du Palais présidentiel. La même situation est observée sur la nationale 1 dans la zone de Carrefour Shada, contrôlée par le gang Chien méchant, proche du pouvoir et opposé au gang Tête de mort.

C'est la même réalité dans d'autres régions. Plus de 150 gangs armés sont actifs à travers le pays. La seule ville de Port-au-Prince compte 23 gangs actifs, Pétion-Ville en compte 30, Croix-des-Bouquets en compte 17 et l'Artibonite 20. Près d'un tiers du territoire national est contrôlé par des gangs armés.

La liberté de circulation n'est pas garantie, tout comme le droit à l'intégrité physique et à la dignité de la personne humaine. Nos routes sont dangereuses. Les territoires des gangs armés étant inaccessibles aux forces de l'ordre, ils se donnent tous les droits sur la population civile y vivant, et les citoyens enlevés et séquestrés sont souvent soumis aux pires atrocités. Ils multiplient donc les assassinats affreux, les décapitations, les viols, le rançonnage, les détournements de marchandises, les enlèvements et les séquestrations.

Une grande psychose de peur s'empare des jeunes universitaires, des écoliers et écolières et de la population civile en général, qui hésite à fréquenter les rues. Les personnes séquestrées et les usagers de la route nationale interceptés sont soumis à des mauvais traitements et à des versements de rançons, qui appauvrissent davantage les familles haïtiennes. Des femmes sont violées collectivement, tant par la voie anale que par la voie vaginale. Les scènes sont parfois filmées et publiées sur les réseaux sociaux par des bandits armés à visage découvert, comme pour défier les forces de l'ordre, qui assistent impuissantes à la montée vertigineuse de ces actes de cruauté. Dans la culture haïtienne, le viol collectif et le viol par voie anale sont les pires crimes que peut subir une femme. Le viol est donc utilisé comme arme politique.

Pendant ce temps, les portes des tribunaux à Port-au-Prince, la plus grande juridiction du pays, sont fermées depuis septembre 2019. Il s'en suit une nette augmentation des détentions préventives prolongées ainsi que la libération, en marge de la loi et sans aucune forme de procès, de bandits arrêtés par la police sur intervention politique auprès des représentants du Gouvernement au sein de l'appareil judiciaire ou de parquetiers sans scrupules.

L'accès au juge, le droit à un procès juste et équitable et le droit d'être jugé dans un délai raisonnable ne sont plus que des mots creux. L'effectivité des droits proclamés n'existe pas.

Un escadron de la mort, on le sait, est une forme de terrorisme d'État. On a relevé des cas assimilables au fonctionnement des escadrons de la mort pendant la période de l'opération « Pays lock » ou celle de grandes manifestations antigouvernementales.

Des véhicules sans plaque d'immatriculation tirent sur les manifestants ou les groupes de personnes réputées opposées au pouvoir en place à Port-au-Prince, à Cap-Haïtien, à Saint-Marc et dans bien d'autres zones du pays, faisant des morts et des blessés.

Des actes de décapitation et de mutilation d'adversaires politiques maîtrisés sont filmés et publiés sur les réseaux sociaux par des gangs armés réputés proches du pouvoir.

Tous ces faits non exhaustifs accréditent la thèse que ces crimes sont perpétrés avec l'accord, au moins tacite, du Gouvernement, et que les auteurs bénéficient de l'impunité officielle.

Un point sur lequel j'entends attirer la plus sérieuse attention du Conseil est la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption en Haïti. Haïti est l'un des rares pays au monde où un homme ou une femme qui n'a jamais travaillé dans sa vie et qui accède à un poste électif au niveau du Parlement ou de l'exécutif peut devenir millionnaire en deux ou trois ans. Ils exhibent leurs signes extérieurs de richesse sans s'inquiéter. En effet, en février 2008, sur l'impulsion de la communauté internationale, fut adoptée la loi sur la déclaration de patrimoine pour contribuer à la transparence de la vie publique. Pourtant, une enquête de la FJKL couvrant la période de février 2008 à février 2018 relative aux personnalités politiques, aux fonctionnaires et autres agents publics ayant fait leur déclaration de patrimoine démontre que la mise en œuvre de cette législation est loin des pratiques et des normes édictées par cette loi. Au pouvoir exécutif, plus de 89,23 % de ces personnalités n'ont pas fait de déclaration de patrimoine à leur sortie de fonctions; 93 % des sénateurs et députés n'ont pas produit de déclaration de patrimoine à leur sortie de fonctions non plus.

La gestion des fonds PetroCaribe, suivant un audit de performance du Tribunal administratif haïtien, est marquée par une faute de gestion, des cas de surfacturation, de vols, de corruption, de détournement de fonds, de favoritisme, d'enrichissement illicite. Ce fonds de près de 4 milliards de dollars représentait une opportunité certaine pour Haïti. Pourtant, l'actuel Chef de l'État est impliqué par la Cour dans ces actes de corruption. Il représente le plus grand obstacle à l'organisation de procès justes et équitables sur la

gestion de ce fonds, procès que le peuple haïtien appelle de tous ses vœux.

Le pays fonctionne sans budget depuis deux ans, avec un Gouvernement démissionnaire depuis près d'un an. L'ordre constitutionnel est rompu depuis janvier 2020 du fait de la non-tenue des élections aux dates constitutionnelles prévues. Le pays est donc aujourd'hui en situation d'état d'exception non déclaré, ce qui est de nature à renforcer le pouvoir personnel, la gabegie administrative, le vol, le pillage des maigres ressources de l'État et la corruption.

C'est dans ce contexte que le pays fait face à une révolte de la base contre la hiérarchie au niveau de la Police nationale d'Haïti. Hier encore, ces policiers ont tenté d'incendier la firme d'avocats du Président du Conseil d'administration de la Fondasyon Je Klere. Ils ont incendié cinq véhicules, deux génératrices et des motocyclettes dans le parking du cabinet. Et si le mouvement est contrôlé par le secteur mafieux de la police, les revendications présentées sont pourtant justes et méritent qu'on y prête attention. Ce corps formé depuis 25 ans a besoin d'être audité. L'expérience du renforcement faite avec les Nations Unies ces dernières années se révèle un cuisant échec.

Dans cette optique, la Fondasyon Je Klere recommande au Conseil de sécurité d'aider Haïti à, premièrement, réussir sa période de transition en vue du retour à l'ordre démocratique rompu depuis le 13 janvier 2020; deuxièmement, diminuer la puissance de feu des gangs armés; troisièmement, organiser les procès de PetroCaribe, des massacres de La Saline et de Carrefour-Feuilles et des cas de viols; quatrièmement, mener efficacement la lutte contre la corruption; et cinquièmement, auditer sa police pour la rendre plus crédible auprès de la population et plus apte à exercer sa mission de protéger et servir.

Comme a dit l'autre, je m'excuse d'avoir été longue, parce que je ne pouvais pas être courte.

Le Président : Je remercie Mme Gilles de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale La Lime de son exposé détaillé sur la situation en Haïti. Les États-Unis la remercient de l'excellente action qu'elle et son équipe mènent pour appuyer la stabilité politique et économique en Haïti. Je remercie également la Directrice exécutive Gilles de son exposé et de son appui à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme.

Les États-Unis réaffirment le rôle essentiel joué par la société civile et condamnent les représailles dont elle est victime. Janvier dernier a marqué le dixième anniversaire du séisme dévastateur qui a tué plus de 200 000 Haïtiens et 102 membres du personnel de l'ONU. Les États-Unis sont aux côtés du peuple haïtien, non seulement au moment où il continue de se remettre de cette tragédie, mais aussi alors que nous travaillons ensemble pour construire un avenir meilleur.

Bien que la séance d'aujourd'hui ait souligné les efforts intenses déployés pour promouvoir le dialogue, les États-Unis restent préoccupés par l'absence de véritables progrès politiques. Les États-Unis ont clairement indiqué que les dirigeants d'Haïti doivent se rassembler pour trouver une solution sans exclusive. La stabilité politique et économique ne sera possible que lorsque les dirigeants haïtiens mettront de côté leurs différends, et qu'ils édifieront et appuieront les institutions de l'État haïtien.

Malgré des mois d'impasse politique et de détérioration des conditions humanitaires et économiques, Haïti fonctionne sans gouvernement en bonne et due forme depuis l'expiration du mandat de la plupart des membres du Parlement. En conséquence, je répète qu'il doit y avoir un dialogue, et qu'il doit y avoir un accord politique. Le temps presse. Haïti doit organiser des élections législatives dès que cela sera techniquement possible, afin de former, à terme, un Gouvernement pleinement opérationnel qui soit capable de s'adapter aux besoins de son peuple. Le peuple haïtien doit avoir son mot à dire dans le choix de ses dirigeants. En outre, bien que les réformes constitutionnelles soient nécessaires et appréciées, elles ne doivent pas devenir un prétexte pour retarder les élections.

Nous réaffirmons également l'importance des efforts du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et du rôle des bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime s'agissant de rapprocher les parties. Mais nous devons également souligner que seuls les dirigeants haïtiens, tant au sein du Gouvernement que dans l'opposition, peuvent prendre les décisions qui s'imposent pour sortir de l'impasse politique et lutter contre les facteurs sous-jacents d'instabilité.

Bon nombre des objectifs, des cibles et des situations initiales définis dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/123) resteront bloqués tant que l'impasse politique en Haïti persistera. La polarisation politique a nui à la gouvernance et a empêché le Gouvernement de prendre d'importantes décisions. Nous sommes conscients des progrès supplémentaires réalisés par la Police nationale d'Haïti (PNH) ainsi que de sa professionnalisation croissante. Cependant, la PNH reste confrontée à des pressions opérationnelles croissantes, à des contraintes budgétaires et à l'inaction du Gouvernement. Comme le note le rapport du Secrétaire général, sans un financement suffisant et versé en temps voulu, la PNH ne peut pas s'acquitter de son mandat de sécurité publique.

Nous continuons de demander que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'actes de corruption répondent de leurs actes. À cet égard, nous soulignons de nouveau que le Gouvernement haïtien doit enquêter sur les responsables des violences de La Saline et de Bel-Air et les poursuivre en justice. Nous notons également avec inquiétude que les principaux indicateurs sociaux mettent en évidence des tendances négatives telles qu'une vulnérabilité croissante, une insécurité alimentaire, un secteur de la santé fragile et une faible résilience générale des ménages.

Dans les semaines à venir, les dirigeants haïtiens doivent mettre de côté leurs différends. Alors qu'ils œuvrent à cette fin, les États-Unis restent attachés au succès du BINUH et, surtout, au peuple haïtien qui s'efforce de relever les défis qui se présentent à sa nation.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Helen La Lime, ainsi que Mme Marie Yolène Gilles, de leurs présentations. Nous regrettons l'attaque perpétrée contre le bureau de la fondation dirigée par Mme Gilles. Nous espérons que les circonstances de cet incident seront clarifiées le plus rapidement possible. Demain, la République dominicaine organisera justement une réunion selon la formule Arria avec plusieurs membres du Conseil sur les représailles que subissent les femmes qui défendent les droits de l'homme et les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, qui coopèrent avec le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires.

La République dominicaine voudrait saisir cette occasion pour apporter son appui au Président d'Haïti, Jovenel Moïse, dans sa recherche d'un dialogue sans exclusive en vue de la formation d'un Gouvernement consensuel. La profonde crise sociale, économique et politique en Haïti préoccupe vivement la République dominicaine, tout comme le peu de progrès réalisés vers la tenue d'un dialogue national qui permette la formation d'un Gouvernement d'union nationale capable de sortir le pays de cette crise multidimensionnelle.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2020/123), les progrès réalisés au cours de la période considérée sur la quasi-totalité des six objectifs sont très minces. Cela indique que le processus permettant d'améliorer la capacité du pays d'atteindre la stabilité politique, la paix et la sécurité et le développement durable est dans l'impasse. En raison de ses répercussions profondes sur la croissance économique et sur la stabilité sociale, la crise politique est devenue le pilier de cette impasse.

Cette situation est l'une des raisons de notre désaccord, que nous avons exprimé devant le Conseil, concernant le retrait de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) au milieu d'un processus électoral indéfini et fragile, sans qu'une feuille de route n'ait été convenue. La mise en place de nouvelles configurations de paix dans les pays en conflit ne doit pas être fondée uniquement sur les coûts, mais sur une analyse objective, et doit s'appuyer sur des institutions solides, capables d'assumer les responsabilités qui leur sont transférées.

Malgré les avertissements répétés que nous avons lancés pour que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) ne soit mis en place qu'après la tenue des élections et que l'on s'attache à trouver une solution à la crise politique avant de transférer les responsabilités, le Conseil a procédé au retrait de la mission de paix, la MINUJUSTH, et créé la mission politique le 16 octobre 2019. Las, aujourd'hui, nous ne pouvons que constater les résultats chaotiques de cette décision : une profonde crise constitutionnelle et une violence endémique causée par le trafic et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre et de munitions, qui contribuent de manière significative à la criminalité organisée, y compris au phénomène des gangs, et entraînent une multiplication des agressions, des enlèvements et des meurtres, compromettant les progrès de sécurité enregistrés ces 15 dernières années par les missions de paix et exposant la population à des niveaux d'insécurité élevés.

À cela s'ajoute une situation humanitaire aggravée par le fait que les services de base restent inaccessibles à la majorité de la population. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture prévoit qu'en

mars, 4,6 millions d'Haïtiens, soit environ 40 % de la population, souffriront d'insécurité alimentaire grave et que 2,1 % des enfants seront touchés par une malnutrition aiguë sévère.

Cette situation de crise généralisée ne laisse guère augurer que le BINUH pourra pleinement s'acquitter de son mandat et promouvoir un programme de développement durable. Nous déplorons que la situation d'insécurité ait déjà coûté la vie à un vacataire du BINUH. Nous espérons que la décision de retirer la MINUJUSTH dans les conditions que je viens d'évoquer, sans une police suffisamment équipée, servira de leçon en illustrant ce que le Conseil devra éviter de répéter dans d'autres pays.

Afin d'aider le peuple haïtien dans cette situation affligeante, le BINUH doit procéder à un examen exhaustif des causes profondes de la crise. Ensuite, tout en s'employant à améliorer les conditions actuelles, il devra conjuguer ses efforts avec ceux de l'équipe de pays et du Gouvernement afin d'éliminer les causes sous-jacentes des problèmes existants. Cela permettra de jeter des bases solides sur lesquels établir des stratégies et des projets qui, à long terme, permettront aux Haïtiens de prendre en main leur propre destin.

Pour terminer, nous remercions l'ONU, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, l'Union européenne et le Nonce apostolique du Saint-Siège en Haïti de leur contribution au processus de dialogue. Nous saluons également le travail réalisé par la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Kelly Craft, qui s'emploie à trouver des solutions à la crise haïtienne. Nous appelons tous les acteurs nationaux à aplanir leurs différends et à œuvrer de concert pour parvenir à des solutions pacifiques et inclusives qui ouvriront la voie à de meilleures conditions de vie pour l'ensemble du peuple haïtien. L'union d'un pays en temps de crise doit être la priorité d'une action solidaire afin d'assurer le bien-être d'un peuple. Nous invitons la communauté internationale à ne pas perdre espoir dans les transformations qu'entraîneront ses efforts et à continuer d'apporter son aide pour remédier à la crise humanitaire qui frappe ce qu'Haïti a de meilleur : son peuple.

Mme King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de Saint-Vincent-et-les Grenadines, d'exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens suite au décès de bébés et d'enfants dans l'incendie qui, la semaine dernière, a ravagé l'orphelinat de l'Église de la compréhension de la Bible à Port-au-Prince. Nos pensées et nos prières vont aux familles des victimes.

Nous saluons les intervenants d'aujourd'hui et les remercions de leurs exposés très instructifs.

Il est indéniable que la situation actuelle en Haïti est désastreuse, comme cela a été souligné dans les exposés que nous avons entendus aujourd'hui. La communauté internationale fait face à une tâche colossale, puisque Haïti a besoin d'un appui exhaustif et soutenu pour surmonter ses difficultés et notamment sortir de l'impasse politique qui paralyse le pays. Le règlement de la crise constitutionnelle en Haïti est cruciale à cet égard et constitue la première étape pour rétablir un semblant de stabilité dans le pays.

C'est pourquoi Saint-Vincent-et-les Grenadines appelle toutes les parties haïtiennes à participer de toute urgence à un dialogue inclusif dans un esprit de bonne foi afin de régler cette crise qui perdure. Leur incapacité de parvenir à un règlement politique sans plus tarder risque de provoquer une reprise de la violence. Qui plus est, la dégradation de l'ordre public qui en découlerait pourrait avoir des effets préjudiciables dans la région.

Étant donné qu'Haïti appartient à la famille de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et que nous avons une histoire commune, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la CARICOM se doivent de ne ménager aucun effort pour aider le peuple de cette nation sœur des Caraïbes à trouver une solution pacifique à la crise actuelle. Nous sommes déterminés à atteindre cet objectif.

Ma délégation est consciente des problèmes de longue date qui affligent Haïti, en particulier les défaillances institutionnelles liées à l'état de droit. Je pense notamment à la nécessité de reconduire ou de remplacer 32 juges, à la lutte contre la corruption et à la participation limitée des femmes aux processus politiques, qui est très en deçà du quota de 30 % de femmes au sein du Gouvernement prévu par la Constitution.

La prévalence de la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles, l'absence de responsabilité et l'impunité dont jouissent certains membres de la société, ainsi que les personnes chargées par l'État et les organismes internationaux de protéger le peuple haïtien, sont profondément tragiques. Tous ces facteurs, conjugués à l'aggravation de l'insécurité alimentaire, à l'exploitation des enfants haïtiens et aux effets néfastes des changements climatiques, requièrent

une attention urgente. Alors qu'Haïti s'avance en terrain inconnu, après le récent transfert de responsabilités au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, la nature transversale de la paix, de la sécurité et du développement doit être prise en compte et priorisée.

Avant de terminer, je ne saurais manquer de souligner l'importance des réparations pour Haïti. Alors que nous entamons la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine 2015-2024, nous ne devons pas perdre l'occasion d'évoquer l'origine du sous-développement d'Haïti et d'appeler à une indemnisation appropriée de ce pays. Le fait qu'Haïti a été obligé de payer, plutôt que de recevoir, des réparations pour l'esclavage de masse auquel il a été soumis reste consternant. Plus pertinent encore, l'affectation de 80 % de son budget national au versement de réparations jusqu'au milieu du XXe siècle a entraîné des lacunes importantes dans les efforts d'édification de la nation.

Le sous-développement persistant d'Haïti, ancré dans ces expériences passées, reste un élément crucial dont il faut tenir compte au regard de la réalité actuelle.

En tant que première nation noire libre de l'hémisphère occidental, Haïti est une pierre angulaire de notre civilisation caribéenne. Saint-Vincent-et-les Grenadines est solidaire de ses frères et sœurs haïtiens et reste optimiste, étant convaincu que le pays traversera ce nouveau chapitre de son histoire singulière et se rapprochera davantage de son objectif d'apporter l'espoir à son peuple en construisant la paix, la stabilité et la durabilité. Nous devons accompagner Haïti dans sa noble quête de la prospérité et ne jamais abandonner son peuple.

Mme Gueguen (France) : Je remercie à mon tour la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, Mme Helen La Lime, de sa présentation. Je salue également la participation à la présente séance de Mme Marie Yolène Gilles, Directrice exécutive de la Fondasyon Je Klere, en tant que représentante de la société civile, et je la remercie tout particulièrement de l'éclairage très utile qu'elle a apporté à notre compréhension de la situation en Haïti, en particulier la gravité et l'ampleur des violations des droits humains et des violences sexuelles et fondées sur le genre.

La crise traversée actuellement par Haïti est avant tout une crise de nature politique et la France salue les efforts déployés par la Représentante spéciale pour contribuer à sa résolution. Nous déplorons que, malgré l'implication du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), la Conférence politique pour une sortie de crise, qui a été réunie du 29 au 31 janvier avec la participation des forces politiques du pays, du secteur privé et de la société civile, n'ait pu permettre de déboucher sur un accord permettant le retour à un cadre constitutionnel et démocratique normal. Il convient en effet de rappeler que les élections législatives qui étaient prévues en 2019 n'ont pas pu se tenir et qu'Haïti est aujourd'hui dépourvu de toute représentation parlementaire, ce qui, au regard de l'histoire politique haïtienne, ne saurait durer. La France en appelle une nouvelle fois au Président Jovenel Moïse mais également à toutes les forces politiques du pays, notamment l'opposition, ainsi qu'à la société civile et au secteur privé, pour qu'ils s'engagent avec détermination dans un véritable dialogue national, un dialogue qui place l'intérêt d'Haïti au-dessus des intérêts politiciens et permette la tenue d'élections législatives libres et démocratiques.

Le blocage actuel en Haïti tient aussi à des causes profondes qu'il faut regarder en face. J'en citerai trois.

La première est la corruption. Depuis de nombreux mois, la société civile haïtienne réclame la transparence face à la corruption qui détruit la confiance des citoyens dans leurs institutions. La lutte contre la corruption et l'impunité doit faire l'objet d'une priorité absolue de la part des hommes politiques haïtiens afin de renouer le lien de confiance avec la population.

La deuxième difficulté structurelle est la précarité économique. Le blocage de l'automne 2019 est venu peser encore davantage sur la situation économique et sociale du pays, qui était déjà très fragilisée. La précarité croissante de millions d'Haïtiens complique la capacité des différentes forces sociales à apporter une solution à la crise politique. Les partenaires internationaux d'Haïti devront continuer à se mobiliser pour apporter une aide humanitaire face aux besoins les plus urgents.

Enfin, la troisième cause profonde du blocage est l'insécurité. La société haïtienne vit dans une insécurité aujourd'hui gravissime, notamment du fait de l'activité des gangs, comme Mme Gilles vient de nous l'expliquer de façon très frappante. L'exigence de sécurité va de pair avec la lutte contre l'impunité. Je pense notamment aux massacres de La Saline et de Bel Air, qui ont donné lieu à des rapports accablants des Nations Unies. Leurs responsables doivent être recherchés, poursuivis et punis dans le cadre de procédures judiciaires conformes aux standards internationaux en matière de droits de

l'homme. Toutes les atteintes aux droits de l'homme observées pendant les manifestations de l'automne doivent par ailleurs faire l'objet d'enquêtes, quels que soient leurs auteurs. Il en va de même pour les violences sexuelles évoquées par Mme Gilles.

Nous sommes tous conscients que le caractère multidimensionnel de la crise en Haïti rend sa résolution particulièrement complexe. Les missions que le Conseil a confiées au BINUH restent pleinement pertinentes, à savoir l'appui au dialogue politique et l'appui en matière de gouvernance et de renforcement de l'état de droit, notamment s'agissant de la police, de la justice et des droits humains. La France salue le travail mené par le BINUH depuis son institution il y a quatre mois, en coordination avec l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Conseil devra donc continuer à maintenir toute sa vigilance et prendre les mesures appropriées, notamment si la situation en Haïti devait continuer à se détériorer.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier Mme Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, et Mme Marie Yolène Gilles, Directrice exécutive de la Fondasyon Je Klere, de leurs exposés.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (S/2020/123), quatre mois après sa création, pour prendre le relais de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Le BINUH a tourné la page de 15 ans d'efforts de maintien de la paix dans le pays.

La transition d'une mission de maintien de la paix à une mission politique spéciale est intervenue à un moment critique caractérisé par des difficultés et des défis liés à la situation en Haïti et aux aspirations du peuple haïtien ami. Pour assurer le succès de cette transition, le BINUH doit recevoir un soutien total et les ressources nécessaires en vue d'atteindre ses objectifs et de contribuer efficacement à la stabilité dans la République d'Haïti.

Nous suivons avec préoccupation la situation politique tendue en Haïti, qui est devenue de plus en plus complexe depuis le 13 janvier, compte tenu de la crise constitutionnelle et du vide institutionnel dans le pays, en raison du report des élections et de la fin du mandat du Parlement, ce qui a empêché l'adoption d'un budget et entravé le fonctionnement normal des structures et des institutions de l'État.

Étant donné que la crise politique est liée à de lourds défis économiques et sociaux, sa poursuite aura des incidences néfastes sur la situation du pays en matière de sécurité, alimentera la violence sociale, encouragera l'impunité et donnera lieu à des violations des droits de la personne. Par conséquent, la crise aggravera les souffrances quotidiennes de la population haïtienne et l'instabilité dans le pays persistera.

À cet égard, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent jouer un rôle d'appui important pour permettre à Haïti de sortir de ce cercle vicieux et de parvenir à la stabilité et à une paix durable. Dans ce contexte, ma délégation estime qu'il est nécessaire d'encourager un dialogue constructif entre tous les acteurs politiques et toutes les composantes de la société civile, afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise et de rechercher des solutions concrètes pour la surmonter. À cet égard, nous saluons les efforts inlassables déployés par le BINUH pour rapprocher les points de vue des partis politiques, ainsi que les efforts régionaux visant à réduire les tensions et à encourager les parties concernées à entamer des pourparlers directs et un dialogue national global afin de résoudre la crise, dans le plein respect de la souveraineté et de l'indépendance d'Haïti.

Tout en soulignant l'importance du rôle du BINUH dans la poursuite de l'action essentielle de l'ONU, il importe de rappeler qu'il ne dispose pas d'une composante de maintien de la paix. Désormais, c'est à Haïti qu'incombe la responsabilité d'assurer la sécurité, de maintenir l'ordre public et de rendre opérationnel le rôle des institutions nationales pour préserver la sécurité et la stabilité. Nous saluons également les efforts déployés par la Police nationale d'Haïti pour lutter contre la criminalité. Nous soulignons la nécessité de relever les défis logistiques auxquels la Police est confrontée en lui fournissant du matériel et grâce à des programmes de formation continue. Dans ce contexte, l'appui de l'ONU et de la communauté internationale revêt une importance cruciale. Pour améliorer l'efficacité de ces efforts, il faut s'attacher à lutter contre la corruption et l'impunité en permettant l'accès à la justice et en adoptant la législation nécessaire pour promouvoir l'état de droit.

Nous estimons que l'une des conditions pour instaurer la stabilité en Haïti, outre le développement socioéconomique global, c'est le succès de la transition

démocratique. Par conséquent, la responsabilité du règlement de la crise actuelle en Haïti incombe aux Haïtiens, quelle que soit leur appartenance politique. Ils doivent participer au dialogue politique, rejeter la violence et rechercher le consensus. Nous réitérons notre appui au BINUH et au travail dont il s'acquitte conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre les objectifs dont son mandat est assorti. Nous espérons que son action permettra le retour de la stabilité et de la sécurité dans ce pays ami, et que les aspirations du peuple haïtien seront satisfaites.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Helen La Lime, de son exposé sur la situation dans le pays et sur l'action du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Nous sommes d'accord avec les évaluations de la situation en Haïti présentées dans le premier rapport (S/2020/123) sur l'action de cette mission politique spéciale pendant une période extrêmement cruciale pour le pays.

Le retrait de la présence de maintien de la paix des Nations Unies a coïncidé avec une flambée de l'activité citoyenne. Les désaccords entre les différentes branches des autorités nationales ont empêché le Gouvernement et le Parlement d'entamer leurs travaux et les élections n'ont pas pu être organisées dans les délais impartis. L'absence de véritable leadership complique le travail dans tous les domaines de la vie, qu'il s'agisse de maintenir la sécurité, d'assurer le fonctionnement normal des entreprises ou de répondre aux besoins humanitaires de la population.

Nous notons avec satisfaction l'émergence de diverses initiatives visant à établir un dialogue public direct pour surmonter la crise. Nous restons convaincus que discuter sans complaisance des problèmes urgents et surmonter les divergences en prenant en compte les points de vue de toutes les parties sont les seules manières de garantir une paix durable, quel que soit le pays, et Haïti ne fait assurément pas exception. Dans ce contexte, l'action entreprise par la Mission pour aider les Haïtiens à noue le dialogue est très importante. Nous pensons que cela doit rester une priorité absolue pour les Nations Unies. En cette période particulièrement critique pour le pays, il convient de ne gaspiller ni ressources ni temps dans des tâches dont l'avancement dépend, *in fine*, de la stabilité politique du pays.

Nous prenons note de l'évaluation que fait le rapport de l'action menée par la Police nationale d'Haïti. Cette institution a désormais une responsabilité particulière : en cette époque où la voie de la compréhension mutuelle n'a pas encore été empruntée, la société doit considérer la police comme un défenseur fiable. Il va de soi, cependant, que le droit inaliénable à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression ne doit être exercé que dans le respect inconditionnel de la législation nationale.

Les défis auxquels Haïti est confronté ne sont pas uniques. Après le retrait de la présence de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays, non seulement les responsables politiques et les forces de l'ordre en Haïti ont acquis une plus grande indépendance vis-à-vis de l'aide internationale, mais ils ont également assumé l'entière responsabilité de la destinée du pays et de la sécurité de ses citoyens. L'État et la société sont entrés dans une phase cruciale de développement qui ne sera pas plus facile que la précédente. En outre, la prise de conscience de la responsabilité nationale intensifie inévitablement l'activité sociale.

Dans le même temps, il faut éviter de tirer des conclusions simplistes sur les causes profondes de ce qui se passe, lesquelles sont moins liées aux ambitions politiques des opposants qu'à la persistance de problèmes socioéconomiques chroniques et critiques. Malheureusement, Haïti est un exemple flagrant de la manière dont le feu de la lutte politique porte atteinte aux fondements de la gouvernance. Cela devrait donner à réfléchir à ceux qui continuent de s'aventurer à saper les piliers de la structure étatique d'autres pays d'Amérique latine, ce qui met en péril le continent tout entier. Nous n'identifions pas d'autre option que des règlements négociés pour venir à bout des différends dans les États de la région qui sont confrontés à des difficultés politiques internes, que ce soit en Haïti ou ailleurs. Nous sommes catégoriquement opposés au recours aux deux poids, deux mesures et à l'ingérence dans les affaires latino-américaines.

Aujourd'hui, il faut apporter une aide internationale responsable à Port-au-Prince, afin d'atténuer les tensions publiques et d'empêcher Haïti de glisser vers un conflit interne à proprement parler. Il convient, à titre prioritaire, de définir un format et des modalités de dialogue acceptables pour toutes les parties en présence. Dans ce contexte, nous saluons les efforts ciblés des médiateurs internationaux, qui sont conformes aux priorités du BINUH. Nous continuerons de contribuer à faire en sorte que l'action du Conseil de sécurité conduise à une normalisation véritable de la

situation en Haïti et au renforcement de sa souveraineté et de son autosuffisance.

Mme Mogashoa (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette très importante séance pour permettre aux membres du Conseil d'échanger sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), et ce, pour la première fois depuis sa création en octobre 2019.

La délégation sud-africaine s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Ma délégation tient à remercier Mme Yolène Gilles, Directrice exécutive de la Fondasyon Je Klere, et Mme La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du BINUH, de leurs exposés détaillés et éclairants. Nous tenons également à remercier Mme La Lime de son travail et de ses efforts infatigables dans la région. Enfin, nous souhaitons la bienvenue en salle du Conseil à la délégation haïtienne.

Compte tenu des récents développements en Haïti, ma déclaration portera principalement sur la situation politique dans le pays, les conditions humanitaires et l'action du BINUH depuis sa création.

En ce qui concerne la situation politique, nous saluons les efforts déployés par les différentes parties en Haïti, notamment en consultant la société civile, pour trouver des moyens de sortir de l'impasse politique et remédier aux troubles qui sévissent dans certaines régions d'Haïti. Les efforts visant à nommer un nouveau premier ministre, ainsi que le projet d'organiser des élections parlementaires avant la fin 2020 et un scrutin présidentiel en 2021, témoignent de la volonté politique de venir à bout de cette crise. En outre, nous espérons que les initiatives lancées pour augmenter la participation et le rôle des femmes dans les processus de prise de décision porteront bientôt leurs fruits et se traduiront par un gouvernement plus inclusif pour Haïti.

Nous nous félicitons de l'appui des organismes et arrangements régionaux tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États américains et la Conférence des évêques catholiques d'Haïti, ainsi que du rôle que jouent le Saint-Siège et l'Union européenne, et de celui que continuent de jouer la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement s'agissant de faciliter le dialogue auprès de toutes les parties prenantes haïtiennes.

Si on constate certains progrès pour sortir de l'impasse politique, des difficultés de taille persistent. L'incapacité à nommer un parlement a une incidence négative sur le terrain. Nous prenons également note avec préoccupation de l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle les messages polarisants radiodiffusés à l'échelle nationale par les partisans du Gouvernement comme de l'opposition, et qui comprennent des incitations à la violence, ont très probablement exacerbé les tensions politiques. À cet égard, nous demandons instamment aux parties de s'abstenir de toute mesure ou rhétorique propre à semer la discorde et à avoir un effet dilatoire et délétère sur les perspectives d'engager un dialogue constructif ou des négociations.

L'Afrique du Sud s'inquiète de l'intensification de la violence, notamment des enlèvements et des violences sexuelles et fondées sur le genre infligées aux femmes et aux enfants. En outre, les répercussions de la crise sur le système judiciaire et ses institutions continuent de faire obstacle à des réformes judiciaires et juridiques indispensables, ce qui a une incidence défavorable en matière de surveillance des droits de l'homme et de respect des normes du droit international et des droits de l'homme. Nous saluons les efforts que déploie la Police nationale d'Haïti et le soutien que lui apporte le BINUH dans la lutte contre ces violences. Nous nous félicitons en particulier du fait que la Police nationale ait mis au point une base de données des plaintes pour agression sexuelle, dans le but d'accélérer le traitement des dossiers. C'est bien la confirmation que la situation est urgente.

En ce qui concerne la situation humanitaire, ma délégation reste préoccupée par les répercussions négatives de la crise politique sur l'économie. Si des efforts ont été consentis pour lutter contre l'insécurité alimentaire, ils restent insuffisants, d'autant que la situation sur le terrain continue de se détériorer. En particulier, la disponibilité restreinte des services essentiels tels que l'eau potable salubre, les soins de santé et les services médicaux de base, et l'éducation et la formation des enfants et des jeunes adultes, a des effets négatifs sur les citoyens et porte atteinte à leur droit à une vie décente.

Les crises en Haïti sont inextricablement liées. Nous demandons donc instamment à toutes les parties de poursuivre les échanges afin de convenir d'une nouvelle Constitution reflétant les aspirations de tous les Haïtiens et propre à contribuer aux réformes visant à remédier à la situation humanitaire.

Je voudrais conclure en soulignant mon troisième et dernier point relatif à la contribution importante du BINUH. Nous saluons les efforts que ce dernier déploie pour mettre en œuvre son mandat, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la violence communautaire et contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous engageons vivement l'ONU et toutes les parties prenantes haïtiennes à appuyer le Bureau intégré, en particulier dans sa capacité consultative dans le cadre de sa collaboration avec les autorités locales.

L'Afrique du Sud continuera d'appuyer la présence du BINUH en Haïti en tant que contribution aux efforts visant la stabilisation du pays afin de l'aider à surmonter les difficultés actuelles par un dialogue national inclusif à l'appui du consensus national sur les priorités du pays. Le rôle déterminant joué par l'ensemble du système des Nations Unies pour aider Haïti à relever les défis auxquels il est confronté, notamment le renforcement des capacités de ses différentes institutions, est essentiel pour la stabilité et la démocratisation d'Haïti à long terme.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime pour son exposé. Nous avons également écouté attentivement l'exposé de Mme Gilles.

C'est la première fois aujourd'hui qu'un exposé sur la situation en Haïti est présenté au Conseil de sécurité depuis la création du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). La Chine salue le travail qu'effectue ce dernier pour aider Haïti à rétablir la stabilité. Malgré le large soutien de l'ONU pour maintenir la paix et promouvoir le développement en Haïti, la crise politique dans le pays n'est toujours pas réglée. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport (S/2020/123), la crise politique en Haïti a exacerbé les divisions et les tensions politiques et créé un vide institutionnel.

Avec la violence des gangs qui fait rage et les fréquents actes de violence, la situation en matière de sécurité est devenue encore plus préoccupante. La contraction de l'économie a un impact considérable sur les moyens de subsistance de la population et exacerbé la situation humanitaire, ce qui inquiète la Chine.

La Chine demande aux autorités haïtiennes de s'engager à dûment régler les désaccords par la concertation, à renforcer l'état de droit et leurs propres capacités de développement, à régler la crise politique actuelle le plus rapidement possible et à créer les conditions propices aux réformes nécessaires. Tous ceux qui sont directement concernés par la question haïtienne doivent faire passer les intérêts de peuple haïtien en premier, répondre plus vigoureusement à ses demandes et s'attacher à regagner sa confiance.

La communauté internationale, en particulier les pays ayant une influence certaine sur Haïti, doivent payer davantage attention à la situation politique, économique et humanitaire en Haïti et l'aider à maintenir la stabilité, à encourager la croissance économique, à améliorer les moyens de subsistance de la population et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Haïti a encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à la stabilité et au développement. Nous espérons que le Gouvernement haïtien montrera la voie qui mènera à une plus grande autonomie et s'acquittera réellement de sa responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilité nationales et de la promotion du développement socioéconomique.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais moi aussi remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime pour son exposé complet, et Mme Gilles pour ses observations perspicaces.

C'est la première fois que le Conseil de sécurité traite du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) depuis la création de cette mission politique spéciale, et c'est donc une excellente occasion de voir où nous en sommes. Je vais donc limiter ma déclaration à quatre aspects à cet égard, étant donné que les orateurs qui m'ont précédé en ont déjà abordé beaucoup d'autres.

Premièrement je voudrais dire que nous aussi nous sommes préoccupés par la persistance de l'impasse politique, et nous exhortons tous les acteurs politiques à trouver une solution durable pour sortir de cette impasse et atténuer les souffrances de la population. Nous voudrions encourager le Gouvernement haïtien et l'opposition à poursuivre le dialogue national de manière inclusive pour parvenir à un accord sur des arrangements susceptibles de susciter le consensus au sein de la société concernant la révision de la Constitution, la mise en œuvre des réformes et la mise en place d'un cadre électoral réaliste pour permettre la préparation d'élections crédibles et transparentes. Je voudrais aussi féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime, l'Organisation des États américains et l'Église catholique pour leurs efforts visant à aider les parties

à engager des pourparlers directs afin de trouver une solution à la crise.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés que l'impasse politique prolongée, aggravée par la récession économique qui en a résulté, ait créé un environnement propice à la violence liée aux gangs. Nous savons que certains acteurs politiques et hommes d'affaires ont des liens étroits avec les bandes criminelles. Nous condamnons avec fermeté toutes les activités qui portent atteinte aux processus démocratiques et à l'état de droit et nous appelons toutes les parties prenantes à s'abstenir d'actes susceptibles de contribuer à l'instabilité, notamment l'incitation à la violence, les discours de haine et les menaces.

Nous déplorons le peu de progrès concernant l'établissement des responsabilités dans les violations des droits de l'homme, tels les événements survenus à La Saline, Bel Air et Grand Ravine, ainsi que les récents scandales de corruption. À cet égard, nous voudrions souligner le rôle important de la société civile pour exhorter les autorités à faire en sorte qu'il soit répondu de ces actes. Je remercie Mme Marie Yolène Gilles pour son exposé très captivant à cet égard. Je voudrais aussi dire que nous condamnons toutes les attaques contre la société civile et toutes les représailles qu'elle subit simplement parce qu'elle réclame la vérité et dénonce les faits sur le terrain.

Troisièmement, j'évoquerai brièvement la question de la police. Étant donné les progrès accomplis ces 15 dernières années, nous nous félicitons et saluons la capacité croissante de la Police nationale d'Haïti d'assurer, par ses propres moyens, la sécurité à travers le pays, tout en reconnaissant que certaines lacunes persistent, par exemple, en ce qui concerne la lutte contre la criminalité liée aux bandes et la gestion des troubles civils à grande échelle. Nous sommes préoccupés par les informations indiquant un manque de confiance dans la police. Il est essentiel que la Police nationale d'Haïti améliore ses relations avec la population locale grâce à des campagnes de sensibilisation et des activités de proximité, et que le BINUH poursuive ses efforts à cet égard.

Nous sommes préoccupés par l'observation du Secrétaire général selon laquelle « le budget de la Police nationale d'Haïti n'a pas augmenté depuis 2017, ce qui laisse l'institution incapable de faire face à de sérieux problèmes financiers et opérationnels » (*S/2020/123, para. 27*). Nous sommes également préoccupés par les événements récents qui traduisent une tendance à la polarisation au sein de la Police nationale d'Haïti, notamment les actes de violence commis par des policiers pendant des manifestations. À notre avis, il est impératif de renforcer encore davantage les capacités de la Police nationale d'Haïti et de la rendre plus efficace afin de ne pas perdre les progrès réalisés grâce aux opérations de maintien de la paix.

Enfin quatrièmement, il est clair que le passage à une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti s'est produit à un moment où le pays traversait une crise multidimensionnelle. Il est donc d'autant plus important que tous les acteurs des Nations Unies coordonnent étroitement leurs activités afin d'aider au mieux le pays à surmonter cette crise.

L'Allemagne appuie résolument la nouvelle approche concernant les objectifs visés pour Haïti, qui témoigne de la complémentarité entre le pilier paix et sécurité et le pilier développement du système des Nations Unies. Nous saluons l'engagement du Fonds pour la consolidation de la paix en Haïti ainsi que l'action menée conjointement par le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies pour élaborer un projet de cadre stratégique intégré définissant les principaux domaines d'intervention des Nations Unies en Haïti.

Si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes de la violence et du conflit, telles que les disparités socioéconomiques profondément enracinées, le manque d'accès aux services de base, l'impunité pour les crimes commis, la situation humanitaire désastreuse, et les violations persistantes des droits de l'homme, le retour à la stabilité politique durable dont Haïti a désespérément besoin ne sera pas possible.

Nous appuyons sans réserve le travail du BINUH – la présence politique stratégique des Nations Unies qui conseillera et aidera le Gouvernement haïtien à relever les nombreux défis qui attendent. Cependant, l'avenir du pays est clairement et avant tout entre les mains des Haïtiens eux-mêmes. La communauté internationale est prête à contribuer et à les aider dans leurs efforts visant à renouveler le contrat social entre l'État haïtien et ses citoyens.

M. Clay (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les deux intervenantes de leurs exposés cet après-midi.

Le Royaume-Uni se félicite du premier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (S/2020/123). Le Royaume-Uni juge encourageant que le BINUH ait pris

un bon départ malgré le contexte opérationnel complexe et difficile que la Représentante spéciale du Secrétaire général et de nombreux autres membres du Conseil ont décrit cet après-midi.

Premièrement, pour ce qui est du passage de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au BINUH, nous nous félicitons de la vitesse à laquelle le BINUH a recruté son personnel, ainsi que des mesures prises aux fins d'une plus grande intégration des activités des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la finalisation du cadre stratégique intégré, qui représente une occasion de traduire les réformes d'ensemble de l'ONU par une approche plus stratégique sur le terrain en Haïti, laquelle aidera plus efficacement le pays à lutter contre les causes profondes de l'instabilité.

En ce qui concerne les objectifs et les cibles, nous avons salué les efforts déployés par l'ONU pour définir des indicateurs et incorporer les objectifs et les cibles au cadre stratégique intégré. Il sera crucial de délimiter clairement les responsabilités.

Pour en venir au contenu du rapport du Secrétaire général, l'impasse politique actuelle en Haïti reste une source de profonde frustration pour le Conseil de sécurité, et surtout pour le peuple haïtien. Il est indispensable que toutes les parties relancent des pourparlers directs afin de débloquer la situation politique. Les questions de la réforme constitutionnelle et de l'organisation d'élections crédibles et transparentes doivent représenter un élément fondamental de ces pourparlers.

Les autres institutions nationales étant paralysées, il est absolument crucial de maintenir la fonctionnalité de la Police nationale d'Haïti. Nous saluons les progrès accomplis dans ce domaine par la précédente mission des Nations Unies, mais, comme d'autres orateurs l'ont souligné, de graves problèmes demeurent. En particulier, des solutions durables doivent être mises en place en ce qui concerne l'approvisionnement de la Police nationale d'Haïti, et nous encourageons les dirigeants haïtiens à s'attaquer à ce problème en priorité.

Sur le plan humanitaire, le Royaume-Uni est soulagé qu'aucun nouveau cas de choléra n'ait été signalé depuis février 2019. Cependant, nous demeurons profondément préoccupés par la situation humanitaire globale, en particulier la vulnérabilité aiguë des femmes et des enfants.

Le Royaume-Uni se félicite de la validation du plan d'action national pour les droits de la personne. Nous demeurons toutefois profondément préoccupés par la situation générale en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Haïti, en particulier les conditions carcérales, les détentions préventives, le fonctionnement des tribunaux et le peu de progrès accomplis en matière de responsabilisation pour les récentes violations. Nous partageons également la préoccupation de l'Afrique du Sud en ce qui concerne l'incitation à la violence contre les médias haïtiens. Cette incitation risque de miner les perspectives de progrès sur le plan politique et de mettre les vies d'Haïtiens en danger.

Enfin, cette nouvelle configuration de l'ONU permet, comme nous le constatons, d'ouvrir un chapitre complètement nouveau dans la coopération entre l'ONU et Haïti – axé sur la pérennisation de la paix et la promotion du développement. Nous exhortons toutes les parties à faire tout leur possible pour veiller à ce que cette occasion ne soit pas gâchée.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier les intervenants.

Haïti est en proie à une crise politique prolongée entremêlée de problèmes socioéconomiques, et ces problèmes ont des répercussions sur les conditions de sécurité. Un travail considérable a été accompli, mais les problèmes persistent et doivent être réglés. Nous exhortons toutes les parties à engager un dialogue ouvert à tous, à faire preuve de volonté politique et à adopter une approche constructive pour aborder les problèmes les plus pressants en vue d'établir une feuille de route pour la réforme et le processus de révision de la Constitution. C'est la voie qu'il convient de suivre pour trouver une solution, et c'est ce que le peuple haïtien attend de ses dirigeants politiques.

Il importe de fixer le calendrier électoral et de créer des conditions propices à l'organisation d'élections législatives. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le programme de formation du Programme des Nations Unies pour le développement visant au bon déroulement des prochaines élections et à la participation accrue des femmes à la vie politique, car le taux de femmes parlementaires de la dernière législature était parmi les plus faibles au monde.

La mobilisation des forces nationales et l'application concrète des plans permettent à la communauté internationale d'appuyer les efforts nationaux. Haïti aura besoin d'une assistance continue afin de réaliser la stabilité et le développement. La

région d'Amérique latine offre des expériences utiles en matière d'élaboration d'accords efficaces et durables.

Nous saluons le rôle que joue la Police nationale d'Haïti dans le maintien de la paix, ainsi que ses initiatives en la matière. Les informations récentes faisant état du niveau croissant de violence, notamment les enlèvements de personnes, les détournements de véhicules, les vols et la criminalité liée aux gangs, sont extrêmement préoccupantes. Nous condamnons la participation des gangs aux manifestations et leur contribution à l'escalade de la violence. Compte tenu de l'environnement complexe et difficile, la capacité de réaction de la Police nationale d'Haïti doit être renforcée afin qu'elle puisse mener des opérations efficaces contre les membres de gangs et d'exécuter pleinement sont mandat.

Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la loi de 2018 sur l'assistance judiciaire. Toutefois, en dépit de ces progrès, il faut faire plus pour que les responsables des violations des droits de l'homme et des scandales de corruption récents répondent de leurs actes et pour lutter efficacement contre l'impunité en Haïti. Il importe également de renforcer l'accès à la justice, d'offrir des réparations aux victimes et de respecter les droits de l'homme.

Le récent rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'incident de Bel Air illustre la résurgence de la violence liée aux gangs en Haïti, l'absence de responsabilisation pour les violations graves des droits de l'homme, notamment par la police, ainsi que l'absence de l'État dans certaines zones urbaines, qui empêche les autorités de garantir la protection. Il est important de mettre pleinement à contribution le dispositif d'application du principe de responsabilité pour veiller à ce que toutes les violations fassent l'objet d'enquêtes et à ce que les responsables soient traduits en justice.

L'objectif d'un Haïti stable doté d'institutions et d'une autorité unifiées et pleinement fonctionnelles ne peut être atteint que sur la base d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens.

Enfin, je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Helen La Lime, et son équipe de leur travail important. Nous encourageons tout le monde à continuer de s'employer à travailler de concert, à rétablir la confiance mutuelle et à garantir la stabilité et le développement en Haïti.

M. Dinh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2020/123) sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Helen La Lime, et Mme Marie Yolène Gilles de leurs exposés instructifs. Ma délégation souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, nous sommes préoccupés par les multiples difficultés et l'instabilité en Haïti, qui ont des effets préjudiciables sur les moyens de subsistance et l'exercice des droits fondamentaux du peuple haïtien. Dans le contexte de l'impasse politique actuelle, nous appelons les partis politiques haïtiens à engager un dialogue national pour parvenir à un compromis et trouver un moyen pacifique de sortir de l'impasse politique, dans l'intérêt de la stabilité et du développement durables en Haïti. Nous nous félicitons de la convergence de vues sur un certain nombre de questions importantes, comme l'ont exprimé les délégués durant la récente conférence politique, et nous exhortons toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts afin de surmonter les divergences restantes.

Deuxièmement, c'est au Gouvernement, au Parlement et à tous les partis politiques qu'il incombe au premier chef de servir la population du pays. À cet égard, nous comptons sur les autorités haïtiennes pour adopter des mesures audacieuses et nécessaires en vue de lutter contre la pauvreté et l'instabilité socioéconomique, de prévenir la violence, la criminalité organisée et la corruption, et de garantir la sécurité et l'état de droit.

Troisièmement, nous saluons le travail qu'accomplissent le Bureau intégré des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti. À cet égard, nous appelons la communauté internationale et les pays de la région à continuer d'appuyer le développement socioéconomique en Haïti, en particulier les projets viables qui stimulent la création d'emplois, l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'éducation et le renforcement des capacités. Nous aspirons au renforcement de la coopération entre les Nations Unies et Haïti sur la base d'un nouveau partenariat, comme l'a récemment annoncé le Secrétaire général.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons d'emblée remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Helen La Lime, de son exposé important, ainsi que l'ensemble du personnel de l'ONU pour ses efforts inlassables et son dévouement. Je tiens

également à remercier Mme Marie Yolène Gilles de son exposé sur l’évolution récente de la situation en Haïti.

Nous sommes certains que le peuple haïtien peut déterminer son propre avenir, et le Conseil de sécurité lui fournit un appui par l’intermédiaire de la présence du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) en tant que mission politique spéciale en Haïti. Les défis sont énormes. Cependant, la formation d’un Gouvernement qui fonctionne donne également au peuple haïtien la chance qu’il mérite de vivre dans un État indépendant et prospère. Sur cette note, je voudrais attirer l’attention du Conseil sur les trois points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne le dialogue national inclusif, nous notons avec une profonde inquiétude que les mandats de la Chambre des députés, d’au moins un tiers des membres du Sénat et de tous les élus municipaux ont expiré le 13 janvier 2020 et n’ont pas été renouvelés. Cela laisse essentiellement un vide dans la promotion du dialogue entre les organes exécutifs et législatifs. L’Accord de Marriott et l’Accord Kinam représentent des pas importants dans la bonne direction. Toutefois, ces accords ne sont pas suffisants. Il faut un plan plus sincère, plus efficace et plus concret pour un dialogue national inclusif. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant au fait qu’Haïti a besoin d’urgence de réformes constitutionnelles et structurelles pour offrir des possibilités économiques et des services à sa population et améliorer la légitimité de ses institutions étatiques.

Deuxièmement, en ce qui concerne les difficultés socioéconomiques, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/123), le produit intérieur brut d’Haïti s’est contracté de 0,9 % au cours de l’exercice 2018/19, sa monnaie nationale s’est dépréciée de 22 % et l’inflation a atteint 20 % à la fin de l’exercice fiscal. Actuellement, 3,7 millions d’Haïtiens sont en situation d’insécurité alimentaire, dont 1 million de personnes en situation d’urgence. Par ailleurs, 2,1 % des enfants sont touchés par la malnutrition aiguë sévère, et trois millions d’enfants ne peuvent pas aller à l’école. L’impasse politique prolongée, aggravée par le ralentissement économique qui a suivi, est en train de créer un cercle vicieux qui favorise la violence des gangs et d’autres problèmes sociaux connexes. Nous devons également remédier à ces problèmes immédiatement afin d’éviter que les progrès accomplis en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ne soient réduits à néant.

Troisièmement, en ce qui concerne les objectifs du BINUH, 33 % de la durée du mandat du Bureau intégré s’est déjà écoulée, mais il est encore loin d’avoir atteint la plupart de ses objectifs. Nous devons accélérer les progrès en continuant de renforcer l’action du BINUH à tous les niveaux du Gouvernement haïtien. Nous pensons que la réalisation des objectifs n’est pas de la seule responsabilité du BINUH. Le BINUH et l’équipe de pays des Nations Unies ont un effet catalyseur pour l’amélioration de la situation dans le pays. Le Gouvernement et le peuple haïtiens doivent s’approprier et assumer pleinement la responsabilité de la réalisation de ces objectifs.

Nous pensons qu’il y a encore de l’espoir pour Haïti. Nous nous félicitons de l’application de la loi de 2018 sur l’assistance légale et de la finalisation de la nouvelle politique nationale de protection et de promotion sociales, qui vise à réduire la pauvreté et les inégalités. Nous saluons également les efforts déployés par la Police nationale d’Haïti pour maintenir la stabilité dans le pays, notamment en luttant contre la violence des gangs, malgré la pénurie ressources, de personnel et de matériel.

Beaucoup a été fait, mais il reste bien sûr de nombreux défis à relever. La communauté internationale doit continuer d’encourager et d’appuyer Haïti afin qu’il puisse connaître la stabilité et la prospérité.

M. Aougi (Niger) **:** Qu’il me soit permis de remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, Mme Helen La Lime, et Mme Marie Yolène Gilles, pour leurs exposés.

Au cours de ces derniers mois, nous avons suivi avec inquiétude l’évolution de la situation politique en Haïti. En plus du désaccord sur la formation du Gouvernement, depuis le 13 janvier 2020, le Parlement est resté non fonctionnel, suite au départ des députés de la Chambre, conséquence de la non-tenue des élections prévues en 2019. Cela est regrettable, car c’est précisément un processus électoral pacifique et inclusif qui pourrait permettre d’instaurer la stabilité dans le pays.

Parallèlement, la situation socioéconomique reste difficile, avec une crise alimentaire qui demeure préoccupante. Selon le Programme alimentaire mondial, un tiers des 11 millions d’Haïtiens font face à une malnutrition, et environ un million d’entre eux à une malnutrition sévère. Malheureusement, les organismes

spécialisés des Nations Unies éprouvent des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour financer le plan de réponse humanitaire.

Ma délégation demeure convaincue que le dénouement de la crise actuelle en Haïti ne pourrait être effectif qu'avec la volonté du peuple haïtien de trouver des solutions consensuelles, par le dialogue. À cet égard, le soutien de la communauté internationale et des Nations Unies est précieux pour accompagner les efforts nationaux visant à restaurer et à renforcer la confiance de la population dans les institutions publiques et à créer les conditions acceptables à la restauration d'une paix et d'une stabilité pérennes dans ce pays, permettant, entre autres, d'attirer les investissements étrangers, dont le pays a grandement besoin pour relever son économie.

Ma délégation encourage les autorités haïtiennes à déployer des efforts dans la voie de la réconciliation nationale, et lance un appel à toutes les parties prenantes à s'abstenir de toute violence et à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques. Nous exhortons les autorités à remédier aux causes sous-jacentes de l'instabilité et de la pauvreté, et à veiller à ce que justice soit rendue suite aux violences, aux crimes et aux violations des droits de l'homme, et que les responsables répondent de leurs actes devant les tribunaux.

Pour conclure, je voudrais réitérer l'appel aux membres du Conseil de sécurité sur la nécessité de trouver une solution urgente à la situation politique, économique et humanitaire que vit le peuple haïtien.

Le Président (Belgique) **:** Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

Nous sommes très inquiets de la situation en Haïti. L'impasse politique a contribué à une crise socioéconomique et humanitaire qui frappe durement les plus vulnérables. La Belgique souligne l'importance de la responsabilité politique et appelle d'urgence à un dialogue inclusif et ouvert en vue d'organiser des élections libres, équitables et transparentes.

Selon un sondage de l'ONU, neuf Haïtiens sur 10 soutiennent le dialogue : il s'agit d'un message fort à la classe politique. Les organisations de la société civile haïtienne jouent un rôle constructif, et nous félicitons des organisations telles que la Fondasyon Je Klere pour leur travail important. Les manifestations de 2018-2019 ont démontré les attentes du peuple haïtien en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Cette forte implication du peuple haïtien doit être prise en compte à travers un dialogue social.

Le Gouvernement doit s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de la pauvreté dans le pays. Toutes les parties doivent s'abstenir de violences et résoudre les différends par des moyens pacifiques. Les négociations politiques devraient s'appuyer sur le large consensus selon lequel Haïti a besoin de réformes constitutionnelles et structurelles pour offrir des opportunités économiques à sa population et améliorer la légitimité de ses institutions publiques. L'impunité et l'insécurité sont quelques-unes des principales sources de frustrations. Le système judiciaire doit être réformé, la corruption doit être combattue et la protection des droits humains améliorée. Ce n'est qu'alors que l'élite politique pourra regagner la confiance de la population.

Nous notons que la Police nationale d'Haïti travaille dans des circonstances difficiles. Il est nécessaire de renforcer encore les systèmes de surveillance et de responsabilité. L'intimidation et les attaques contre les journalistes et les représentants de la société civile doivent cesser, et la violence des gangs doit être traitée de toute urgence. Notant l'attaque contre les bureaux de la direction de la Fondasyon Je Klere hier, nous rappelons aux autorités haïtiennes l'importance de la protection des voix de la société civile contre les représailles.

La prévalence de la violence sexuelle et sexiste reste alarmante. Il est donc essentiel de mettre fin à l'impunité, et nous demandons un suivi judiciaire urgent des enquêtes sur les massacres, entre autres, à La Saline et Bel Air, ainsi que sur les allégations de corruption concernant le fonds PetroCaribe. Nous nous félicitons de l'attention que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme accordent à cette question. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans la validation du plan d'action national sur les droits humains.

En ce qui concerne le travail de l'ONU, nous appuyons le travail du BINUH et des agences et fonds présents en Haïti. La transition vers une nouvelle présence institutionnelle doit se poursuivre en douceur et nous appelons les parties haïtiennes à pleinement tirer profit du rôle de bons offices de la mission. Nous encourageons le BINUH à se coordonner étroitement non seulement avec les autres acteurs internationaux, notamment l'Union européenne, mais aussi avec la société civile haïtienne. Nous attendons avec intérêt la

finalisation du cadre stratégique intégré. Les indicateurs proposés par le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/123) nous permettront de suivre les progrès du pays dans les domaines clefs du mandat de la mission.

Pour conclure, la Belgique réitère son engagement à œuvrer avec le peuple et le Gouvernement haïtiens pour un avenir démocratique, pacifique et sécurisé. Nous attendons maintenant des mesures concrètes de la part des autorités pour résoudre la crise politique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Gaspard (Haïti) : Qu'il me soit, tout d'abord, permis de saluer la présidence belge et la remercier d'avoir bien voulu inviter la délégation haïtienne à prendre part à cette séance du Conseil de sécurité, en vue de présenter les observations du Gouvernement de la République d'Haïti sur le premier rapport (S/2020/123) soumis par le Secrétaire général, conformément à la résolution 2476(2019), créant le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

Je voudrais ensuite féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire Général, Mme Helen La lime, pour la qualité de son exposé et lui exprimer les mots d'encouragement des autorités haïtiennes, en particulier du Président de la République, S. E. M. Jovenel Moïse, pour le dévouement avec lequel elle accomplit son travail inlassable dans le contexte haïtien. Je salue également le travail de Mme Marie Yolène Gilles, pour son engagement dans le domaine des droits de l'homme en Haïti.

Ma délégation profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement les membres du Conseil de sécurité de leurs commentaires constructifs qui traduisent la solidarité sans faille de cet important organe de l'Organisation des Nations Unies à la cause haïtienne.

La présentation de ce premier rapport se réalise à un moment spécial. En effet, elle a scellé la fin d'une présence de maintien de la paix de 15 années consécutives en Haïti et ouvert un nouveau chapitre dans la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et Haïti. Ce rapport intervient également à un moment où le pays fait face à une grave crise économique et sociale aux conséquences incalculables menaçant la cohésion sociale.

Le rapport du Secrétaire général met un accent marqué sur la dégradation inquiétante et effrénée de la situation économique et sociale en Haïti. Le ralentissement du produit intérieur brut, par exemple, est estimé à 0,9 % pour l'exercice 2018-2019. La monnaie nationale, comme l'a souligné le représentant de l'Indonésie, est déprécié de 22 % par rapport au dollar américain en 2019. À cela s'ajoute la faiblesse des recettes fiscales, qui ont diminué de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent, et une perte d'emplois massifs, avec augmentation du chômage, notamment au sein des jeunes.

Les prévisions de la Banque mondiale sont inquiétantes : elle prévoit une contraction de la croissance économique de 1,4 % en 2020 et de 0,5 % en 2021. Pourtant, les investissements en 2017-2018 dans différents domaines -agricole, touristique, infrastructures - avaient permis de projeter une croissance de 3,4 %, selon les rapports du Ministère des finances et de la Banque de la République d'Haïti.

Mais cet objectif n'a pas pu être atteint à cause des violences et des troubles politiques. L'année 2018 a pris fin avec une croissance réduite à 1,4 % par rapport celle projetée. À cet égard, le Gouvernement de la République d'Haïti a pris bonne note de toutes les préoccupations exprimées dans ce rapport par le Secrétaire général et soutient également les principales observations qui s'y trouvent. S'agissant de la gouvernance politique, le Gouvernement a noté avec beaucoup de satisfaction l'attention portée aux initiatives de dialogue lancées par le Chef de l'État en vue d'aboutir à un accord entre les principaux acteurs du pays, notamment ceux de l'opposition, du secteur des affaires et de la société civile. Et les discussions se poursuivent cette semaine.

Un accord global n'est pas encore intervenu entre les acteurs, certes. Cependant, force est de constater qu'un progrès significatif a été obtenu : celui de pousser les acteurs politiques à se mettre autour d'une table pour un dialogue centré sur la nécessité de sortir de l'impasse politique actuelle. À ce sujet, nous nous félicitons que le rapport ait pu mentionner les principaux rounds de négociations déjà réalisés par les acteurs concernés. Il convient aussi de noter que d'autres avancées ont pu être obtenues. On peut citer la nécessité de mettre sur pied un Gouvernement d'union nationale, la révision de la Constitution haïtienne, la nécessité de trouver une entente sur la question des élections, bref, de trouver un accord global autour de la gouvernance politique. Dans cet ordre d'idées, la délégation haïtienne se réjouit du

rôle joué par le BINUH dans ce processus de dialogue. Des progrès tangibles sont donc encore possibles.

La lutte contre la violence de proximité constitue un défi majeur, car la crise politique engendre dans le pays un climat d'insécurité qui risque de saper la cohésion sociale. Les chiffres relatés dans le rapport sont de véritables indicateurs de ce phénomène et montrent l'insuffisance des mesures arrêtées et des ressources mobilisées pour juguler l'insécurité en Haïti. La Police nationale d'Haïti, dotée d'un effectif de 15 000 policiers professionnels et de capacités opérationnelles limitées, a fait de son mieux pour faire face à cette situation, mais elle a encore grandement besoin d'une formation continue, de ressources suffisantes et d'équipements adéquats, afin de protéger et de servir efficacement toutes les couches de la population haïtienne. La restauration de l'autorité de l'État sur tout le territoire devient donc plus que jamais une nécessité.

Il est indéniable que la crise politique a globalement eu des effets négatifs sur le fonctionnement du système judiciaire, entravant du même coup le fonctionnement adéquat des tribunaux et aggravant, par voie de conséquence, le problème de la détention préventive prolongée. Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire pour garantir de façon irréversible l'indépendance du pouvoir judiciaire. Citons à titre d'exemple l'existence du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire qui constitue une étape décisive dans le processus d'indépendance du pouvoir judiciaire en Haïti.

Il est en de même de la situation en matière des droits de l'homme. Si de nombreuses violations ont pu être constatées, il n'en demeure pas moins que le pays réalise d'importants progrès dans ce domaine et respecte ses engagements internationaux, en coopérant notamment avec des instances régionales et internationales. La récente visite *in loco* en Haïti de la Commission interaméricaine des droits de l'homme s'inscrit dans cette perspective. Il en est de même du déroulement de sa 175e session, qui aura lieu en Haïti du 1er au 10 mars 2020. En marge de cette session, se tiendra une table de concertation entre le Gouvernement, la société civile et la Commission interaméricaine des droits de l'homme, dont l'objectif est d'instituer un dialogue permanent entre ces entités, en vue de renforcer la capacité de l'État haïtien en matière de prévention et de répression dans le domaine des droits de l'homme. S'agissant des massacres, notamment ceux de La Saline, il est important de rappeler que le cabinet d'instruction a été saisi depuis le 4 janvier 2019 par réquisitoire d'informer, l'instruction étant obligatoire en matière de crime. Ainsi, trois rapports ont été produits par la Direction centrale de la police judiciaire à partir des indices analysés, en janvier, février et avril 2019. Sur la base de ces informations, 16 personnes au total ont déjà été arrêtées dans le cadre de cette enquête. Des ordonnances devront être rendues incessamment.

La question du chômage des jeunes évoquée dans le rapport constitue un problème épineux et récurrent dans le pays. Elle préoccupe au plus haut niveau les autorités haïtiennes. Il convient tout particulièrement d'informer les membres du Conseil d'un programme mis en œuvre par le Président de la République, afin de trouver des solutions durables à ce problème. Il consiste notamment à accorder des prêts permettant à de nombreux jeunes entrepreneurs de développer des microentreprises.

Le Gouvernement de la République est encouragé par l'accent mis au chapitre IX du rapport, intitulé « Déontologie et discipline », sur la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles commises dans le cadre des missions des Nations Unies. Ces actes odieux, qui ont ajouté aux malheurs des populations les plus vulnérables du pays, ne peuvent que ternir l'image de l'Organisation. Leurs auteurs, d'où qu'ils viennent, doivent être poursuivis et punis pour que les idéaux des Nations Unies jouissent de leurs pleins effets.

Aussi, la République d'Haïti demeure sensible aux multiples cas d'abandon par des Casques bleus d'enfants orphelins de père qui vivent dans la misère abjecte et aux milliers de victimes du choléra qui attendent d'être dédommagées. À cet égard, il faut plus de rigueur et de transparence dans les activités de l'Organisation, notamment dans les efforts d'assistance à toutes les victimes.

Les autorités haïtiennes ont la pleine conscience de la complexité et de la fragilité de la situation politique du pays et de ses conséquences néfastes sur tous les aspects de la vie nationale. Il faut une véritable synergie, un dépassement de soi entre les forces vives du pays, afin de trouver une issue positive à cette crise. Tous les acteurs haïtiens en sont conscients. C'est le mécanisme idoine pour rassembler toutes les forces vives de la nation qui, malgré les efforts inlassables du Chef de l'État, tarde encore à se matérialiser. Car c'est à nous et à nous seulement qu'il incombe au premier chef d'assumer la responsabilité principale de rechercher ensemble, dans le cadre d'un dialogue authentique, des solutions salutaires et pérennes aux problèmes qui

compromettent la sécurité et la stabilité économique, sociale et environnementale de notre pays. Bref, il faut un engagement concret et citoyen de tous les acteurs concernés par la crise.

C’est donc à nous de donner et de maintenir le cap, d’où l’urgente nécessité que les forces vives du pays parviennent à un accord sur la gouvernance politique, la gouvernance économique, la gouvernance sociale et la gouvernance institutionnelle. Le Chef de l’État, S. E. M. Jovenel Moïse, s’y attèle.

Mais pour y parvenir, le Gouvernement compte sur un appui international cohérent, adapté et renforcé. Car la mobilisation de ressources adéquates se situe au cœur de la mise en œuvre des objectifs qui doivent conduire à la restauration de la confiance entre les acteurs, à la sécurité, à la stabilité et au développement à long terme du pays. En effet, la situation actuelle d’urgence humanitaire dans laquelle le pays est plongé fait qu’un appui intense, coordonné, harmonisé et inconditionnel de ses principaux partenaires demeure important.

Le Président : Il n’y a plus d’orateurs ou d’oratrices inscrits sur la liste. J’invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 45.